

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 1^{er} AOUT 2025**

Date de la convocation : **vendredi 20 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'août le conseil municipal de la commune de VIEUX-FORT s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Héric ANDRE Maire**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du procès-verbal du jeudi 17 juillet 2025

1. Délibération sur la cérémonie des bacheliers session 2025
2. Présentation du rapport d'adressage de la commune de VIEUX-FORT
3. Election des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS)
4. Questions diverses

Président de séance : M. Héric ANDRE, le maire ;

Liste des présents : (MM). Héric ANDRE, Gladys BOURGEOIS, Didier GELARD, Rosie MALESPINE, Magloire MICHINEAU, Rudia TALBOT, Marlène DELANNAY, Claudine MONTHOUEL, Kessy RENIA-BOURGEOIS, Célia DELANNAY, Carole CASTELNEAU, Charles BOURGEOIS, Olivier Amédé RENIA, Emile Roland PLANTIER, Jennifer MARCIN, Ruddy CARRIERE ;

Absent(s) excusé(s) : MM.Linda DAVID SAMUEL (*procuration donnée à Mme Jennifer MARCIN*), M Anselme RENIA (*procuration donnée à Mme MONTHOUEL Claudine*)

Absent(s) : MM.Dylan BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Mme MONTHOUEL Claudine

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil d'avoir répondu à sa convocation ;

Heure de début : 09h06 – Salle de délibérations ;

Le maire notifie, aux membres de l'assemblée, la modification de l'ordre du jour en raison de l'ajout du point n°4, “Délibération portant autorisation du dispositif de volontariat en administration – Demande de subventions” ;



Monsieur le Maire l'invite à rejoindre la table des délibérations aux cotés des élus, afin qu'elle réalise sommairement son exposé sur la mise en place d'un Centre Communal d'Action Sociale qui s'articule autour des points suivants :

Monsieur le Maire, annonne à l'assemblée qu'à l'occasion de l'élection des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de VIEUX-FORT, qu'il a convié Mme GIOGOU Eliane, Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Cap Excellence et Présidente de la commission enfance et famille du Conseil Départemental UDAF.

1. Election des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

DECISION : Le procès-verbal du 17 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix
Pour : 18 voix
Résultat du vote :

Le maire retrace qu'il s'agissait, non pas d'une inauguration, mais d'une délivrance de travaux/chantier ;

Monsieur Emile Roland PLANTIER, suggère au Maire, concernant le point n°10 de réaliser une redénomination, plutôt qu'une inauguration du stand artisanal « Théophile CELINAIN », en raison de sa précédente inauguration sous sa mandature.

Monsieur le Maire invite à la secrétaire de séance, à consigner cet élément dans le procès-verbal

Mme Roudia TALBOT, fait remarquer que le point n°8 est incomplet, car la somme de mille huit cents euros (1 800 €), concernant le financement d'une partie des frais de déplacement d'un administré, dans le cadre de ses études supérieures, n'y figure pas ;

La secrétaire de séance procéde à la lecture du procès-verbal du jeudi 17 juillet 2025 aux membres de l'assemblée réunie en ce jour.

Approbation du procès-verbal du jeudi 17 juillet 2025

1. Election des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS)
2. Présentation du rapport d'adresse de la commune de VIEUX-FORT
3. Délibération sur l'attribution des récompenses des bénévoles de la commune-session 2025
4. Délibération portant autorisation du dispositif de volontariat en administration –
5. Demande de subventions

Approbation du procès-verbal du jeudi 17 juillet 2025

En définitive, l'ordre du jour se décline comme suit :

- La définition
- La composition
- Les membres
- Le Conseil d'Administration (C.A)
- Le fonctionnement

Mme GIOUGOU Eliane fait part à l'assemblée des quatre catégories d'associations obligatoires au sein du Conseil d'Administration du CCAS selon l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Une fois son exposé achevé, Madame TALBOT Rudia demande si le conseil d'administration élu son président tous les six ans.

Madame GIOUGOU Eliane informe que le conseil d'administration est valable jusqu'aux prochaines élections municipales, et ajoute que tant que la majorité n'a pas encore mis en place son C.A, le précédent reste toujours valable jusqu'à deux mois après les élections.

Mme BOURGEOIS Gladys demande plus de précisions, à savoir si l'établissement d'un Centre Communal d'Action Sociale, est dépendant d'un bâtit existant, en vue de son développement et de son activité ;

Mme GIOUGOU Eliane, informe les membres de l'assemblée, qu'à ce jour la loi n'interdit pas, que le Centre Communal d'Action Sociale puisse être fonctionnel en mairie, comme étant une solution temporaire, et que cela peut être envisagé en vue d'une création d'un bâtiment sur le territoire qui lui sera propre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de loi de supprimer l'obligation des collectivités à créer un Centre Communal d'Action Sociale, en faisant référence à la loi 3DS de 2022.

Il insiste sur la volonté de la commune à vouloir créer un Centre Communal d'Action Social.

Mme TALBOT Rudia, quitte momentanément la salle des délibérations à 10h00 et revient à 10h01.

Mme MONTHOUEL Claudine demande, à Mme GIOUGOU Eliane comment se réalisera le choix des futurs membres du Conseil d'Administration, s'il existe des prérogatives essentielles.

Mme GIOUGOU Eliane, répond que cela dépend de chaque commune, en fonction de ses besoins. Elle ajoute qu'il appartient au Président du Centre Communal d'Action Social, de choisir son personnel en fonction de l'orientation qu'il veut donner à son Centre.

Mme DELANNAY Marlène fait part de son témoignage et indique qu'en absence d'un Centre Communal d'Action Social, sur la commune de VIEUX-FORT, après avoir contacté le Département face à cette problématique, l'a redirigé vers le Centre Communal d'Action Social de Gourbeyre.

Mme GIOUDOU Eliane, rappelle que les Centres Communaux d'Action Sociale ne doivent prendre en charge, les personnes qui vivent sur le territoire de la commune, uniquement, depuis plus de six mois minimums. Les CCAS n'ont pas pour vocation à s'occuper des habitants de communes dépourvues de CCAS.

LISTE A LISTE B	Mme BOURGEOIS Gladys M MICHENEAU Magloire Mme BOURGEOIS RENIA Kessy Mme TALBOT Ruddy Mme MONTHOUEL Claudine Mme DELANNAY Celia Mme CASTELNEAU Carole Mme BOURGEOIS Charles
----------------------------------	---

Les membres de la majorité (Liste A) et de la minorité (Liste B) présentent, leur liste respective désignant les futurs membres du Conseil d'Administration du CCA de VIEUX-FORT.

Le nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'Administration du CCA de VIEUX-FORT est de six (6).

L'ensemble des membres de la majorité ont rejoint la salle de délibérations.

Reprise de la séance à 10h59.

Il est 10h28.

Les membres de la minorité restent dans la salle de délibérations pour la préparation de la seconde de candidats (Liste B).

Les membres de la majorité qui tiennent la table de délibération, pour préparer leur liste de candidat (Liste A).

Mme MONTHOUEL propose une suspension de séance à Monsieur le Maire, avant de procéder au vote.

Mme GIOUGOU Eliane affirme qu'une délibération n'est requise pour la création du CCA. Celui-ci est automatiquement créé dans les communes de plus de 1 500 habitants. Les membres du C.A sont nommés après la mise en place du CCA.

Mme GIOUGOU Eliane affirme qu'une délibération n'est requise pour la création du CCA et qu'il est indiqué dans le Procès-Verbal du 5 juin 2025 la création du CCA et qu'il est invité à l'élection des membres du CCA sans création ; il a demandé à avoir la délibération attestant de la création du CCA.

M PLANTIER Emile Rolland affirme que Monsieur le Maire dit avoir créé le CCA et qu'il a représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Mme GIOUGOU Eliane prend la parole et indique que le vote est réalisé au scrutin de liste, à indiquer que la proportion des élus au sein du CCA n'a pas été discutée.

M PLANTIER Emile Rolland, fait une remarque sur la représentation des élus au CCA. Il indique que la proportion des élus au sein du CCA n'a pas été discutée.

Les possibilités pour prendre en charge les besoins des administrateurs.

Globale a été signée le 29 juillet. Cette Convention impose à la commune d'avoir une structure qui gère le domaine social. Il ajoute qu'il sera possible d'envisager une mutualisation avec les communes s'agissant des associations sociales et autres personnes qualifiées afin d'avoir toutes les possibilités pour prendre en charge les besoins des administrateurs.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Convention Territoriale

Pour rappel : le nombre de sièges à pourvoir est de six (6).

Monsieur le Maire décide de procéder au vote.

Madame GIOUGOU, informe qu'en présence de deux listes, il y doit avoir deux votes.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland, confirme qu'il n'y a pas de liste commune.

Résultats du 1^{er} vote :

LISTE A
Pour : 18 voix (unanimité)

A voter pour la LISTE A : MM Héric ANDRE, Gladys BOURGEOIS, Didier GELARD, Rosie MALESPINE, Magloire MICHINEAU, Rudia TALBOT, Marlène DELANNAY, Claudine MONTHOUEL, Kessy RENIA-BOURGEOIS, Célia DELANNAY, Carole CASTELNEAU, Charles BOURGEOIS, Olivier Amédé RENIA, M Anselme RENIA (*procuration donnée à Mme MONTHOUEL Claudine*), Emile Roland PLANTIER, Jennifer MARCIN, Ruddy CARRIERE, Linda DAVID SAMUEL (*procuration donnée à Mme Jennifer MARCIN*) ;

Résultat : La LISTE B a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Résultat 2nd vote :

LISTE B
Pour : 4 voix Absentions : 14 voix

Monsieur le Maire invite M. NAINÉ Ferdinand, agent qualité chez La Poste qui présente les travaux qui ont été menés avec la collectivité et appuie sur l'importance de la commune de constituer la Base Adresse Locale (BAL) qui sera publiée dans la Base Nationale.

2. Présentation du rapport d'adresse de la commune de VIEUX-FORT

Monsieur le Maire remercie Madame GIOUGOU pour sa présentation, son aide et pour le calcul du vote.

Conclusion : Le Conseil d'Administration du CCA de VIEUX-FORT est créé, et sera composé des membres de la **LISTE A**.

Monsieur le Maire, demande à Monsieur PLANTIER Emile Rolland de céder d'ici à la **LISTE B**.

Monsieur PLANTIER, lui rappelle que « Il y a un Maire de service, que nous ne sommes pas aux Abymes, vous n'avez pas reçu de délégation ».

Madame GIOUGOU appelle au calme, et suggère d'avancer sur les résultats des votes.

Monsieur PLANTIER répond « Ils ne savent pas ». Madame Célia DELANNAY, réagit en retournant que « Cela fait deux fois que vous votez, à trois ils ne savent pas ? »

Monsieur PLANTIER répond « Ils ne savent pas ». Madame GIOUGOU, lui répond que non, et demande aux membres présents quels est le nombre de votants pour la **LISTE B**.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland dit que le problème vient de lui.

Madame GIOUGOU, lui rappelle que les élus ont le droit de ne pas voter ou de s'abstenir à un vote.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland indique que les membres de la minorité, ont fait preuve de bonne volonté, en raison de leur participation au vote de la **LISTE A** et souhaite que Madame SAMUEL-DAVID Linda fasse partie du Conseil d'Administration du CCA, et s'insurge face aux quatre abstentions sur la **LISTE B** ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland présente les résultats ;

Madame GIOUGOU, demande quels sont les résultats de la liste A et de la liste B.

Résultat : La **LISTE B** a été voté à la minorité des membres élus, avec quatre voix pour et quatre abstentions ;

CARRIERE, Linda DAVID SAMUEL (procuration donnée à Mme Jennifer MARCIN) ;

A voter pour la **LISTE B** : MM Emile Rolland PLANTIER, Jennifer MARCIN, Rudy

A l'exception de MM Hélie ANDRE, Gladys BOURGEAIS, Didier GELARD, Rose

MALESPIN, Magalière MICHIENNEAU, Rudia TALBOT, Marlene DELANNAY, Claudine

CHARLES BOURGEAIS, Olivier Amédée RENIA, Mireille RENIA (procuration donnée à Mme MONTBOUEL Claudine) ;

Monsieur Emile Rolland PLANTIER fait la remarque qu'il n'existe pas de délibération en ce sens.

M le Maire invite M NAINE Ferdinand, à reprendre son exposé.

Madame BOURGEOIS Gladys quitte momentanément la salle des délibérations, à 11 h 55 et revient à 11 h 57.

Monsieur le Maire et Madame DELANNAY Marlène relève l'importance de dénommer l'impasse menant au presbytère en cas d'urgence.

Monsieur NAINE informe qu'il faudra changer les numéros attribués aux maisons dans la Rue Jean DESIRE, devenue une rue à sens unique.

Monsieur le Maire ne voit pas d'inconvénients et indique qu'il faudra consulter les administrés de cette rue avant d'effectuer les changements.

Mme BOURGEOIS Gladys, demande si les autres institutions publiques (EDF, la CAF, la régie de la distribution de l'eau, et autres) disposeront de l'ensemble de ses données au moment de la mise à jour de la BAL (banque d'adresse locale).

Monsieur NAINE informe qu'il revient au Maire de délivrer des certificats d'adressage et de les distribuer aux administrés qui feront leurs démarches auprès de ces institutions.

Le Maire vérifie si des observations restent à formuler. Aucune observation n'a été relevée, le Maire remercie l'intervenant.

DECISION : Les éléments attendus feront l'objet d'une prochaine réunion de travail, qui seront ensuite présentés au prochain conseil municipal.

3. Délibération portant autorisation du dispositif de volontariat en administration – Demande de subventions

Monsieur le Maire explique que la collectivité n'a pas eu de réponse positive car l'Etat avait réduit le nombre de VTA pouvant être recrutés. Qu'auparavant les candidatures obtenues étaient de 5, 4 hexagonaux et 1 guadeloupéen qui ne répondaient pas aux conditions de recrutement.

Pas d'observations, ni de questions.

Le Maire passe au vote.

Résultat du vote :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

DECISION : La délibération portant sur le recrutement est adoptée à la majorité des membres présents, soit 14 voix pour et 4 abstentions.

Claudine MONTHOUEL /



La secrétaire de séance,

Héric ANDRE /



Le Maire,

Monsieur le Maire lève la séance il est 12h40.

Pas d'autres questions diverses.

Et précise que la procuration de Monsieur Dylan BOURGEOIS est en cours de transmission.

Claudine

- La procuration de Mme RENIA Anslemme pourvoit donner à Mme MONTHOUEL
- La procuration de Mme DAVID Linda pourvoit donner à Mme MARCIN Jennifer ;

Monsieur le Maire lui indique qu'il en a reçu deux à savoir :

aujourd'hui.

M PLANTIER Emile Rolland, demande au Maire combien de procurations qu'il a reçu

5. Questions diverses

2025 est adoptée à l'unanimité.

DECISION : La délibération portant sur l'attribution des récompenses des bacheliers session

Absention : 0

Contre : 0

Pour : 18

Résultat du vote :

Monsieur le Maire, explique que l'annulation de la précédente cérémonie a eu lieu en raison d'inscription tardive des bacheliers, et décide de passer au vote :

4. Délibération sur la cérémonie des bacheliers session 2025